

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 Mai 2021 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Maurice MALETRAS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Stéfan CARTERON, Gérald COPPIN, Sébastien GELLIOT, Damien PETILLOT, Guillaume POUPON, Virginie PRACELLA, Philippe REVEL, Benoît SAGE, Katia SANTARELLI, Emmanuel TANT.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Madame Sandrine CHEVALIER à Monsieur Damien PETILLOT

Madame Pauline DANGLETERRE à Monsieur Gérald COPPIN

Madame Sabrina PIGNARD à Monsieur Sébastien GELLIOT

Monsieur Emmanuel TANT a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2021 a été lu et adopté à la majorité des membres présents.

1°) Renouvellement de la Convention de mise à disposition du service commun ADS de Nevers Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, au titre de l'année 2021 :

Lors du conseil communautaire du 21 février 2015, la convention de création du service commun Application du Droit des Sols a été approuvée, ainsi que la convention cadre définissant les principes généraux de fonctionnement et les missions de ce service commun.

La commune de Germigny-sur-Loire a adhéré par délibération en date du 19 juin 2015.

Cette adhésion au service commun, à formaliser par une convention ne modifie pas les compétences et obligation des mairies en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de leur seul ressort.

Cette convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente et le service instructeur de la communauté d'agglomération de Nevers, qui, tout à la fois :

*respecte les responsabilités de chacun d'entre eux,

*assurant la protection des intérêts communaux,

*garantissent le respect des droits des administrés.

Le Conseil municipal approuve (13 voix pour et 1 abstention Mme Sandrine CHEVALIER) la reconduction de la convention de mise à disposition du service commun ADS de Nevers agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, pour l'année 2021, et autorise Monsieur le Maire à signer cette présente convention.

2°) Achats divers et travaux de mise aux normes toilettes salle polyvalente :

Les achats ci-dessous ont été validé (14 voix pour) et financés par décision modificative n° 1, ci-dessous.

		H.T. €	TTC €	Imputation budgétaire
BOVELO	2 patinettes 3 roues	177.00	212.40	2188/236/380
BOVELO	2 draisiennes 2 tricycles pédales	159.00 194.60	190.80 233.52	21///236/380
			636.72	

AMS INDUSTRIE	1 rampe d'accès	490.00	588.00	2135/237/381
ENERGIE 2000 PLUS	Mise aux normes toilettes salle polyvalente	734.85	881.82	21735/238/382
BUREAU VALLEE	Plastifieuse A3 école	38.25	45.90	2183/239/383

3°) Décision modificative n° 1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6068 autres matières et fournitures	2152.44	
Total D 011 charges caractère général	2152.44	
D 023 virement section investissement		2152.44
TOTAL D 023 virement section investissement		2152.44
D 2135-237 : rampe d'accès		588.00
D21735-238 : mise normes toilette s. poly		881.82
D2183-239 : plastifieuse A3 école		45.90
D2188-236 : achat draisiennes+patinettes		636.72
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles		2152.44
R021 : virement section fonctionnement		2152.44
TOTAL R021 Virement section fonctionnement		2152.44

4°) Adhésion AMR 58 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide (11 voix pour et 3 abstentions Katia SANTARELLI, Benoît SAGE, Sandrine CHEVALIER) l'adhésion de la commune à l'AMRF 58 pour un montant total annuel de 90.00 €. La dépense sera imputée à l'article 6281.

5°) City-stade :

Le Conseil Municipal valide (14 voix pour) le plan de financement prévisionnel ci-dessous, pour la création d'un city-stade :

DEPENSES	Montant H.T.	%
Structure de base du city stade	31 500, 00	50, 60
Option piste athlétisme	3 100, 00	4,98
Option but de basket extérieur	910, 00	1,46
Création d'une plate-forme en enrobé et création d'un accès PMR	26 740, 20	42,96
Total dépenses	62 250, 20	100
RESSOURCES		
Subvention : état DETR 2021	37 350, 12	60
Autres financements		
Agence nationale du sport	12450, 04	20
Autofinancement		
commune	12450, 04	20
Total ressources	62 250, 20	100

6°) Modification des membres de la commission des travaux :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur Sébastien GELLIOT pour être membre de la commission des travaux.

Les membres de la commission des travaux à partir du 18 mai 2021 seront :

Messieurs Philippe REVEL, Stéfan CARTERON, Damien PETILLOT, Guillaume POUPON, Emmanuel TANT, Benoît SAGE, Gérald COPPIN, Sébastien GELLIOT.

7°) Modification commission des finances :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur Damien PETILLOT pour être membre de la commission des finances.

Les membres de la commission des finances à partir du 18 mai 2021 seront :

Mesdames et Messieurs Emmanuel TANT, Sébastien GELLIOT, Guillaume POUPON, Sandrine CHEVALIER, Philippe REVEL, Virginie PRACELLA, Damien PETILLOT

8°) Contrôle aire de jeux :

Le Conseil municipal valide (14 voix pour) le devis de la Société Sas ENERGIS pour le contrôle annuel de l'aire de jeux pour un montant total HT de 90.00 € soit TTC 108.00 €.

9°) Composition du bureau électoral :

Le tableau avec les permanences pour les élections départementales et régionales sera adressé ultérieurement.

10°) Questions diverses :

Courrier mairie de Pougues-les-Eaux : la commune de Pougues ls Eaux ne prendra plus en charge les frais de scolarité des enfants domiciliés à Germigny-sur-Loire et scolarisés à Pougues-les-Eaux. 580 € par élève seront demandés. Actuellement 3 familles sont concernées.

Le conseil municipal est unanime pour continuer à ne pas prendre en charge les frais de scolarité, lesquels seront donc à la charge des parents. Les parents doivent absolument être prévenus au plus tôt pour qu'ils puissent s'y préparer.

Changement pour le dépôt des fonds au Trésor public il faudra les déposer à la Banque postale. Des sacs de dépôts d'espèce seront achetés. Un terminal de paiement serait également possible mais n'est finalement pas retenu du fait de la location de 21.40 € H.T. par mois.

Les régies cantine et garderie seront supprimées au 1^{er} juin. Il ne restera plus que la régie salle polyvalente et photocopies.

Edf renouvelable : se propose pour de l'installation d'éolien : comme débat identique de l'année dernière, le conseil refuse et ne donne pas suite à la proposition d'EDF.

Concernant le solaire, quelles seraient les retombées si on avait une structure sur la commune ? incertaine car la durée d'étude est longue (sur plusieurs années) et il y a une mise en garde à avoir à la fin de la concession (20 ans) sur le devenir de l'installation. Le terrain envisagé dans de précédents débats à ce sujet est pollué (ancienne décharge).

Réponse commission accessibilité : nous avons reçu l'accord de la commission à la demande dérogation. Il faut envisager de faire des photos au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Petit Germignois : Monsieur Stéfan CARTERON en a fait une ébauche qui est distribuée à tous. Les commentaires de chacun sont attendus lors de la prochaine réunion en vue de le finaliser.

Modification est à faire pour le règlement intérieur de la cantine : on devra changer le mode de paiement qui est indiqué sur ces documents, car à partir du 1^{er} juin, les administrés devront désormais payer en ligne pour s'acquitter de leurs factures.

Fleurissement : fleurs livrées ce jour (18 mai 2021) et le reste doit être récupéré le 19 mai.

Cette année on ne donnera pas de fleurs aux habitants afin qu'ils fleurissent leurs devantures. Seules les buses situées à l'entrée des hameaux seront fleuries.

Le terreau a été commandé et livré, alors qu'il était prévu lors de la commission fleurissement de faire l'achat du terreau en même temps que les fleurs pour bénéficier d'une réduction.

Commission personnel : Virginie PRACELLA relance la demande de réunir cette commission. Elle serait d'autant plus urgente du fait de remarques remontées concernant certaines utilisations de téléphone inappropriées. Monsieur le Maire indique qu'elle est prévue mais pas calée à ce jour.

Gérald Coppin remarque qu'il serait envisageable de prévoir un téléphone et abonnement pour les employés pour qu'ils puissent rester joignables, tout en limitant l'utilisation de téléphone personnel.

Repas à la cantine : il a été remonté par un parent d'élève que des repas auraient été servis froids, limite congelés.

Monsieur le Maire atteste que lors des repas pris parfois à la cantine, c'est pourtant à chaque fois, bon, chaud et de qualité ;

Cimetière : Sébastien GELLIOT indique que le cimetière est dans un état déplorable. Les tontes de pelouse de la commune sont aussi à parfaire.

Réunion de travail : une réunion de travail est envisagée pour faire l'état des lieux du matériel de la commune et étudier d'éventuelles décisions de réparations de certains matériels.

Container à verre du Bourg : le container doit être déplacé du terrain de Benoît Poupon vers le parking de la salle polyvalente. Il n'y a pas de date prévue pour le déplacement de ce container. Monsieur le Maire indique qu'il doit revoir ce pont avec Monsieur Fabrice BERGER (de Nevers agglo) qui doit superviser son déplacement.

Echanges divers

Concernant la plastifieuse : attention, veiller à passer par un adjoint pour signer le bon de commande, et non pas par le biais d'une secrétaire.

Attention aux Gigots pour le fauchage, il faut être 2 sur la partie hors agglomération de Germigny. Finaliser la tonte de la pelouse aux arrêts des bus.

Rampe accès PMR : la commande est passée ; La rampe intègre un système pour la caler selon la hauteur de la marche. On ira la chercher par nos propres moyens.

WC salle polyvalente : devis énergie 2000. Il a déjà été notifié au fournisseur et Philippe Revel regrette n'il n'est pas été averti alors qu'il en avait fait la demande, et pensait qu'il allait contresigner le bon de commande.

City-stade : dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'agence Nationale du Sport (ANS), seules la structure et la piste de course sont éligibles à la demande de subvention.

Damien Petillot demande ou on en est avec le cahier des charges et regrette qu'un commercial soit venu revisiter le site d'implantation sans qu'il ait été prévenu.

Monsieur le Maire indique que ce commercial est revenu à la demande unique du responsable sport à Nevers agglo afin de faire une mise à jour de devis, dans le cadre du soutien apporté à l'établissement du dossier de demande de subvention.

Sur le nouveau devis transmis, il y a le prix du city stade mais il n'y a pas le détail. A vérifier si c'est normal.

Un rendez-vous est envisagé avec Madame FEVRE (référente ANS) afin de finaliser le dossier.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévu suite à la dernière mise à jour. Il se charge de révéifier le dossier avec le responsable sport de Nevers agglo avant son envoi à l'ANS.

Pour rappel, à ce stade, on ne sélectionne pas les devis proposés par les fournisseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 42